

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 1er octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DEVE 126 Communication sur la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association « La Terrasse du T3 » pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé dans le square de la Justice situé rue de la Justice (20e).

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil du 20^e arrondissement en date du 20 juin 2018, autorisant la Maire du 20^e à signer la nouvelle convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé dans le square de la Justice situé rue de la Justice (20^e), avec l'association « La Terrasse du T3 » ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris informe le Conseil de Paris de l'approbation de la signature de la nouvelle convention susvisée ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Il est donné acte à Madame la Maire de Paris de sa communication relative à la délibération du 20 juin 2018 du Conseil du 20^e arrondissement, autorisant la signature d'une nouvelle convention avec l'association « La Terrasse du T3 » pour l'occupation du domaine public à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé dans le square de la Justice situé rue de la Justice (20^e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO